



Mikvaot

Michna 2 - Chapitre 3

כִּיצַד. הַבּוֹר שֶׁבְּחֶצֶר וְנָפְלוּ לוֹ שְׁלֹשָׁה לֵגִין, לְעוֹלָם הוּא בְּפִסּוּלוֹ,
עַד שֶׁיֵּצֵא מִמֶּנּוּ מְלֹא וְאֶעֱוֹד, אוֹ עַד שֶׁיַּעֲמִיד בְּחֶצֶר אַרְבָּעִים סָאָה
וְיִטְהַרוּ הָעֲלִיּוֹנִים מִן הַתַּחְתּוֹנִים. רַבִּי אֶלְעָזָר בֶּן עֲזַרְיָה פּוֹסֵל,
אֶלָּא אִם כֵּן פְּקָק.

Comment cela ? Si dans la cour il y a une fosse et que trois bûches [d'eau puisée] y tombent, elle est à jamais invalide jusqu'à ce que sa plénitude et un peu plus s'en aillent, ou jusqu'à ce qu'on y érige [un autre mikvé contenant] quarante séa [et qu'on y fasse une ouverture pour les relier], et les [eaux] supérieures seront purifiées par celles inférieures. Rabbi Elazar ben Azaria considère qu'elle est invalide, sauf si on bouche [tous les côtés de la fosse contenant les eaux invalides, de sorte qu'elle ne soit ouverte que sur le mikvé valide].



Lois & Récits de POURIM

Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Méguila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions